



Commune de Meroux-Moval

Compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 16 octobre 2025

Le conseil municipal de Meroux-Moval s'est réuni, en séance ordinaire, le jeudi 16 octobre 2025, à 20 h 00, salle Michel BROUQUE

Membres présents : Emmanuelle BOHL, Victor CABETE, Noémie DUBOST, Alain DUVERNOIS, Jean-Pierre GODEAU, Stéphane GUYOD, Christophe HENNY, Guy JACQUES, Brigitte MAGNIN, Sandrine MAGRIS, Agnès PARROT, Jessica RICHERT, Jean-Marc TOCHON et Jean-Marc WULLENS

Membres excusés : Michel LEBEUF (procuration à Christophe HENNY), Marie MINGARDO (procuration à Alain DUVERNOIS), Rémi TOCHON (procuration à Jean-Marc TOCHON)

Membre absente : Nathalie BESSE.

1 personne assiste au conseil dans les rangs du public.

Secrétaire de séance : Alain DUVERNOIS

Le compte-rendu de la séance du 25 septembre 2025 est approuvé à l'unanimité.

Les délibérations prises lors de la séance du 25 septembre 2025 figurent dans le compte-rendu du conseil.

Le compte-rendu de la séance du 01 juillet 2025 est approuvé à l'unanimité avec la modification suivante :

« Remarques de Jean-Marc TOCHON qui valide le compte rendu mais tient à déplorer les diverses attitudes autour de la table notamment lors des questions diverses : non-respect des avis des uns des autres, pas d'écoute, parole coupée, discussion en aparté... Il aborde également le problème de la vitesse et des radars rue de la Liberté. »

M. Le Maire comprend son point de vue et prend acte de ces remarques. Il rappelle le principe de fonctionnement des ETU (radars). Les affirmations avancées sur les radars ne sont pas avérées et ne reflètent donc pas la réalité des faits. Ce type d'informations peut induire en erreur sur un sujet aussi sensible que la sécurité routière. »

L'ordre du jour appelle l'examen des questions suivantes :

1) Délibérations

- a) Parc photovoltaïque : acquisition foncière ; avenant tripartite ; bail emphytéotique.

M. le Maire précise qu'il n'y aura pas de délibération ce jour. Il explique la situation :

- Réunion tripartite (Maire de la Commune, SNCF, E-Sweet Energie et les notaires de chacun) en visioconférence mardi 07.10.25 et mercredi 15.10.25. Remise en cause du droit de priorité exercé par la Commune sur le terrain SNCF par cette dernière et depuis une semaine voudrait faire valoir ledit droit de priorité... ?.
- Ils proposent une **clause résolutoire** : La Commune achète le terrain à SNCF et E-Sweet poursuit ses études. Si le projet n'aboutit pas la SNCF remboursera la Commune.
- Ce jour, nouvelle proposition avec **clause suspensive** (le travail continue avec E-Sweet et la commune ne réglera le terrain à SNCF qui si le projet aboutit).

Le nouveau bail emphytéotique est en cours de finalisation et sa validation sera mise à l'ordre du jour d'un prochain Conseil Municipal le Jeudi 13 novembre 2025.

- b) Mise en place RIFSEEP (Régime Indemnitaire tient compte des Fonctions, des Sujétions, de l'Expertise et de l'Engagement Professionnel)

M. le Maire présente le dispositif qui a été validé par le Comité Social Territorial en novembre 2024 pour Meroux-Moval, mais pas encore mis en place. Ce dispositif revêt un caractère obligatoire.

Le RIFSEEP devient le nouveau régime indemnitaire de référence pour tous les cadres d'emplois de fonctionnaires territoriaux.

Le RIFSEEP est mis en place pour la fonction publique de l'Etat, et, est transposable à la fonction publique territoriale.

Il se compose :

- 1) d'une indemnité liée aux fonctions, aux sujétions et à l'expertise (IFSE) assise sur → D'une part, le poste occupé, les fonctions occupées
→ D'autre part, l'expérience professionnelle
- 2) d'un complément indemnitaire tenant compte de l'engagement professionnel et de la manière de servir (CIA).

Le RIFSEEP se substitue à l'ensemble des primes ou indemnités liées aux fonctions et à la manière de servir versées antérieurement.

Cette indemnité repose sur une formalisation précise des critères professionnels et de l'expérience professionnelle que l'on compare chaque année à une fiche de poste intégrée à l'entretien d'évaluation professionnelle.

Pas d'incidence sur le revenu global annuel dès la mise en place (lissage sur l'année), puis évolution annuelle possible à la hausse en fonction de la progression / critères formalisés / poste de travail.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la mise en place du RIFSEEP

c) Instauration des LDG (Lignes Directives de Gestion)

Toutes les collectivités territoriales ont l’obligation de définir des lignes directrices de gestion. Elles visent à :

- déterminer la stratégie pluriannuelle de pilotage des ressources humaines,
- fixer des orientations générales en matière de promotion et de valorisation des parcours professionnels,
- favoriser, en matière de recrutement, l’adaptation des compétences à l’évolution des missions et des métiers, la diversité des profils et la valorisation des parcours professionnels.

Pour Meroux-Moval les LDG ont été établies, après avis du Comité Social Territorial pour une durée de 4 ans (la durée ne peut excéder 6 ans).

M. le Maire présente les données qui ont permises d’établir les LDG pour la commune en termes de Données Budgétaires Générales, d’Etat des lieux en matière de Ressources Humaines, et de Grandes orientations et de stratégies RH.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la validation des Lignes Directives de Gestion présentées.

d) Chantier Ilot Centre village – Résultat Commission d’Appel d’Offres (CAO)

Les membres de la CAO, la maîtrise d’œuvre (représentée par Monsieur CHEVALIER) et M. Le Maire (président de la Commission) se sont réunis mercredi 08 octobre 2025 afin d’examiner l’analyse financière et technique des offres.

L’objectif était de statuer sur le choix des entreprises les « mieux-disantes » ayant répondu aux appels d’offre pour les 15 lots concernés.

Le tableau récapitulatif des offres après pondération retenu est présenté aux membres du Conseil Municipal par M. le Maire.

L'estimation globale réalisée par la Maîtrise d'œuvre était de 1 461 200,00 € HT, le cumul des offres fait apparaître un montant total de 1 358 111,17 € HT.

Cela laisse une marge favorable de plus de 100 000 €, somme qui devrait pouvoir permettre d’inclure le moment venu certaines options envisagées (Installation Photovoltaïque, fontaine à eau, borne de tri des déchets...)

Question de Sandrine MAGRIS : date du début des travaux ?

- Actuellement délai légal (11 jours) de réponses aux entreprises « non-retenues »
- Ensuite 1^{ère} réunion de chantier avec élaboration du calendrier.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour la validation du choix fait par la CAO.

e) Mandatement TDE90 (Territoire d'Energie) – Achat groupé certificat électronique CFU (Compte Financier Unique)

Il est question de mandater TDE90 (Territoire d'Energie) pour rechercher le meilleur outil au meilleur prix en termes de certificat électronique pour le CFU (Compte Financier Unique). Pas d'engagement pour les communes adhérentes, il s'agit simplement de l'étape recherche d'outil.

Vote à l'unanimité des membres du conseil pour le mandatement de TDE90.

L'ordre du jour étant épousé, la séance est levée à 21 h 45

Monsieur le Maire donne la parole au public :

- Simone Houillon : intervention au nom de Lucienne LEBEUF / opération Brioches. La vente des brioches a permis de récolter la somme de **2253,50€ au profit de l'ADAPEI**
Stéphane Guyod félicite les bénévoles pour leur investissement dans cette opération.
- Simone Houillon : interrogation sur coupure courant annoncée sur site et Illiwap. Réponse A. Duvernois = j'ai mis l'information telle que demandée par ENEDIS, pas plus d'information sur le lieu exact (secteur rue du 15 juillet). Seule précision supplémentaire : ENEDIS dans son courrier évoquait le fait qu'ils préviendraient individuellement les habitations concernées !!!
- J.P. Godeau : remercie, au nom de la CBL, la municipalité pour la mise à disposition de la cour de l'Ouvrage pour le ravitaillement lors de la Transterritoire. Il informe que la météo a entraîné une baisse du nombre de participants. Les participants ont néanmoins adressé des témoignages de sympathie pour l'organisation.
- N. Dubost : revient sur la manifestation organisée pour « Octobre Rose » en partenariat avec Vézelois (belle réussite) et remercie les bénévoles pour l'aide apportée...la formule avec des ateliers sur le parcours a séduit les participants (≈ 150 personnes). Des dons ont été collectés (704€ partagés 50/50 entre l'HNFC et l'association « Dragon Lionne »).